



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 2 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Était représenté : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Était absent excusé : M. CHARBONNIER Julien

Secrétaire de séance : Mme PLAZENET Gisèle

Mme le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.
Mme PLAZENET Gisèle est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 9-2023 Comptes de gestion
- 10-2023 Comptes administratifs
- 11-2023 Acceptation dons et legs
- Questions et informations diverses

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité après une rectification au point 3-2023.

9-2023 Comptes de gestion

10-2023 Comptes administratif

Mme le Maire donne la parole à Mme SERGERE Maryline pour présenter aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion établis par le SGC de Moulins, à la clôture de l'exercice de l'année 2022. Le rapprochement des deux comptes a été fait par le SGC de Moulins.

Mme le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures. Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil Municipal.

Sous la présidence de Mme Gisèle PLAZENET, Mme le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Assainissement

Fonctionnement :

Dépenses prévues	61 361.39
Dépenses réalisées	60 872.21
Restes à réaliser	0.00

Recettes prévues	61 361.39
Recettes réalisées	64 945.04
Restes à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	69 188.58
Dépenses réalisées	31 773.30
Restes à réaliser	0.00

Recettes prévues	69 188.58
Recettes réalisées	69 188.58
Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	4 072.83
Investissement	37 415.28
Résultat global	41 488.11

Commune

Fonctionnement :

Dépenses prévues	852 675.83
Dépenses réalisées	604 841.32
Restes à réaliser	0.00

Recettes prévues	852 675.83
Recettes réalisées	893 914.11
Restes à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	978 113.35
Dépenses réalisées	349 874.91
Restes à réaliser	25 440.00

Recettes prévues	978 113.35
Recettes réalisées	281 312.02
Reste à réaliser	7 382.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	289 072.79
Investissement	- 68 562.89
Résultat global	220 509.90

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en investissement, sur autorisation du Conseil Municipal, il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ainsi qu'aux restes à réaliser en report.

Mme le Maire propose de mettre en paiement :

- l'informatique du centre de loisirs pour 598 € au compte 2183
- la facture de flamme de création pour 4 364 € au compte 2181
- et la facture APAVE pour 1 428 € au compte 231.
- le véhicule Kangoo pour 7 130 € HT au compte 2182

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à mandater ces dépenses d'investissement.

M. CLUZEL Damien précise qu'un changement est à apporter à la délibération 2-2-2023 du 26/01/2023. En effet le véhicule retenu, pour remplacer le Berlingo est un Kangoo express d'une valeur de 7 130 € HT d'un garage de Montluçon.

11-2023 Acceptation don et legs

Mme le Maire propose aux conseillers d'accepter les dons et les legs pour la commune ou le CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les dons et les legs.

Questions et informations diverses

Mme le Maire précise qu'une réunion concernant l'éclairage public est prévue avec le SDE03.

La Communauté de Communes Bocage Bourbonnais organise une rencontre le lundi 13/03 au centre socioculturel sur l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme. Les conseillers sont invités à participer à ces deux rencontres.

M. BREUIL Sylvain informe les conseillers de la livraison de composteurs, le mercredi 14 juin. La distribution se fera sur deux jours, le jeudi 15 et vendredi 16 juin. M. BREUIL Sylvain contacte le SICTOM pour avoir la confirmation sur ces dates.